

Requérant & Référence de la demande	Nom	TELEMATIQUE BENIN SARL		Adresse	Ilot : C/351, Quartier : Xlacomey, Parcelle : E, Maison : Ghislain WILFRID AINADOU		
	RCCM	RB/ABC/22 B 5469	E-mail	datafix_02@yahoo.com	Tel.	+ 229 94006000/ 97075560	
	Code postal	01 BP 4621	Ville	Abomey-Calavi	Pays	BENIN	
	Nom du responsable	AINADOU GHISLAIN WILFRID	Nationalité	Béninoise	CNI	21PP03384 Exp: le 20/04/2027	
	Dossier	N° DACC-2022-06-24SU5-7G557-C0CW					
	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle	<input type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Renouvellement	Réf. Agrément	-	Date	-

Spécialité	Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin
------------	--

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ;</li> <li>• Le décret n° 2021-375 du 14 juillet 2021 portant approbation du Plan National de Fréquences radioélectriques en République du Bénin ;</li> <li>• Le décret n° 2016-445 du 27 juillet 2016 portant régime d'agrément ou d'homologation des équipements terminaux et équipements ou installations radioélectriques en République du Bénin ;</li> <li>• L'arrêté Année 2021 N° 017/MND/MS/MCVDD/MDGL/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/017SGG2021 portant conditions d'implantation, de transfert et de modification des stations radioélectriques en République du Bénin.</li> </ul>
---------------------	--

## AGREMENT

La société **TELEMATIQUE BENIN SARL** est agréée comme Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin, pour une durée de cinq (05) ans.

Fait à Cotonou, le **22 JUIN 2022**

Le Président,



Flavien BACHABI

- Cet agrément est renouvelable sur demande du bénéficiaire introduite **deux (02) mois** avant la date d'expiration de la présente décision.
- Tout changement ou remplacement d'un des membres de l'équipe technique de la société **TELEMATIQUE BENIN SARL** est porté à la connaissance de l'ARCEP BENIN pour la mise à jour de son dossier. La mise à jour du dossier est obligatoire et ne nécessite aucun frais à la charge du requérant.
- Toute modification de la dénomination sociale opérée par la société **TELEMATIQUE BENIN SARL** à l'insu de l'ARCEP BENIN, entraîne l'annulation ou la suspension de l'agrément.
- La société **TELEMATIQUE BENIN SARL** s'assure de la maintenance et de la calibration à bonne date des outils et équipements de contrôle.
- La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est notifiée à la société **TELEMATIQUE BENIN SARL** et publiée partout où besoin sera.